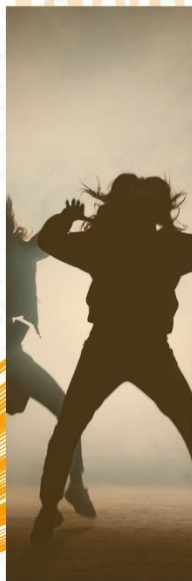




Collectivité
Territoriale
de Guyane

SPECTACLE
VIVANT



ARTS
PLASTIQUES



PATRIMOINE
MATÉRIEL ET
IMMATÉRIEL



CINEMA ET
AUDIOVISUEL



ECONOMIE
DU LIVRE



**DEMANDES DE
SUBVENTIONS
CULTURELLES**

Dispositifs d'aides culturelles territoriales

Préambule

La Collectivité Territoriale de Guyane fait de la culture le ciment du développement humain, mais également le vecteur essentiel du développement économique et social du territoire

Dans le cadre de son schéma territorial de développement culturel (STDC), la Collectivité territoriale a défini les orientations politiques suivantes :

- 9) Valoriser les identités comme vecteur d'intégration et de cohésion ;**
- 10) Affirmer la culture comme un levier de développement économique ;**
- 11) Développer la culture dans une perspective de plus grande équité sociale et territoriale ;**
- 12) Innover et coopérer dans une démarche durable.**

Il est entendu que celles-ci constituent les fondements d'une politique favorisant la démocratisation culturelle par l'accessibilité financière d'une part et la transversalité des actions au regard des missions d'éducation, d'insertion et solidarité de la collectivité territoriale.

Aussi, le présent livret s'articule autour de 6 domaines d'interventions pour assurer un maillage culturel au service du territoire.

- La création et la diffusion artistique,
- Le cinéma et l'audiovisuel,
- Le patrimoine,
- Le livre et la lecture,
- Le renforcement de l'équité et de l'attractivité territoriale,
- La formation.

C. AIDE À ACQUISITION EQUIPEMENTS

Objectifs

Permettre l'achat de divers matériels : matériel informatique, matériel photographique, vidéo, presse, instruments de musique, matériel de sonorisation, four (poterie, céramique), ...

Bénéficiaires

- Les artistes ou les associations qui portent un projet culturel sous forme d'atelier, ou d'espace de répétition, de création en direction du public,
- Entreprises dans le domaine culturel,
- Collectivités locales.

Conditions d'éligibilité

- Fréquentation et nature des publics touchés ;
- Caractéristique du lieu d'accueil et de l'équipe qui l'anime ;
- Capacité à développer des actions de sensibilisation autour du projet, notamment en direction des jeunes et des publics empêchés.

Pièces obligatoire

- Note explicative sur l'usage du matériel (importance pour la création, le développement professionnel, la diffusion, etc.)
- Liste détaillée des équipements à acheter avec spécifications techniques si nécessaire.
- Devis / Pro-forma (au moins 2 devis par équipement en précisant le devis choisi),
- Budget prévisionnel du projet d'acquisition

Dépenses éligibles

- Equipements artistiques et techniques,
- Parc de matériels,
- Support numérique,
- Matériel audiovisuel.

Montant de l'aide

L'intervention financière de la collectivité sera plafonnée à 20 000 € et ne pourra pas excéder 80% du coût du projet.